

# DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

# 2008

---

*Dans le respect de l'Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante doit examiner les orientations budgétaires qui seront honorées dans le cadre du Budget Primitif de l'Exercice concerné, qui engagera seul la Municipalité ; le Débat d'Orientations Budgétaires (ou D.O.B.) demeurant, toutefois, une formalité substantielle incontournable, eu égard à l'étape essentielle de la vie communale qu'il constitue, dans le cycle budgétaire annuel des Collectivités Territoriales.*

*Le Débat permettra à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget Primitif 2008, tout en étant informée sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité depuis 2007, avec la possibilité offerte aux élus, dans leur ensemble, de s'exprimer sur celle-ci.*

I - Un Développement durable, partagé et solidaire (A), fondé sur un développement soutenable, maîtrisé et respectueux des équilibres, naturels, urbains, sociaux et financiers (B) ... au service de la qualité de vie, du logement, de la mixité sociale et de l'emploi, en cœur d'agglomération.

**A** 1 – A l'heure où s'achève la mandature 2001/2008, particulièrement riche en réalisations de tous ordres, la notion de développement durable permet de souligner les opérations d'aménagement et d'équipement, sorties de terres, et de tracer les prochaines perspectives d'actions, avec le même enjeu fondamental : traduire les informations, et les attentes des compiègnais, en décisions.

Citons par exemple, dans le domaine sportif, à l'heure de son plein fonctionnement, la réussite que constitue le Stade d'Athlétisme Paul-Petitpoisson (avec la satisfaction de tous les pratiquants), sans oublier la poursuite des travaux d'amélioration, à la charnière entre les deux mandats dans les autres installations sportives (Stade Paul Cosyns, Piscine/Patinoire, Stade Jouve Senez, Tennis Pompadour ...), ou encore la création en site propre de la piste cyclable, Boulevard des Etats-Unis...

Citons encore l'opération-phare de restructuration de la Bibliothèque Saint-Corneille, tête de réseau de la lecture publique, sans oublier, par ailleurs, les travaux réalisés à la Bibliothèque Jacques Mourichon.

N'oublions pas non plus les nombreuses réalisations partenariales ou en régie, achevées, d'équipements sociaux, éducatifs et périscolaires (Crèche de la Mare Gaudry, Site jacquaire et accueil hivernal, accueils périscolaires et cantines scolaires ...) ou engagées (C.H.R.S., Résidence Sociale, création d'une crèche de 25 lits à Bellicart dans les locaux de l'école Augustin Thierry ...)

**2 - Le développement urbain de la Cité repose, également, sur les revitalisations urbaines de la ZAC du Camp de Royallieu, en cours et bien avancée, et sur celle à venir, du 25<sup>ème</sup> R.G.A., et sur l'important programme de rénovation urbaine du Clos des Roses (67 M€uros d'assiette A.N.R.U.), dont la convention partenariale vient d'être signée le 9 Novembre 2007, soit le lancement officiel et l'assurance de financements partagés pour un programme de réaménagement couvrant les cinq prochaines années.**

**La Ville de COMPIEGNE tire ainsi parti de friches urbaines importantes, non seulement en faveur des logements et du cadre de vie, mais aussi en privilégiant, la mixité sociale et l'emploi (induits par de telles opérations).**

- Dans cette perspective, les négociations relatives à la requalification potentielle du site E.D.F./G.D.F. de 1,8 hectares, en plein quartier de Bellicart, participent de la même volonté, d'anticiper les évolutions, par un traitement opérationnel rapide du foncier disponible, aux fins de répondre aux exigences urbaines des populations, compiègnoises et extérieures.

- **Par ailleurs, la revalorisation ou la création d'équipements structurants**, laissant une large place au devoir de mémoire et/ou à la promotion culturelle et éducative (Mémorial de l'Internement et de la Déportation, Bibliothèque Saint-Corneille, implantation de l'ESCOM, extensions de l'U.T.C. ...), tout en ancrant COMPIEGNE dans la modernité sans rien oublier de son passé, sombre ou plus prestigieux, constitue la pierre angulaire d'un développement équilibré.

**B** En effet, pour que le développement compiègnois soit durable, il devra être soutenable, car maîtrisé, et respectueux des équilibres des territoires, naturels (la forêt, la vallée) et urbains (les quartiers) ; respectueux également des populations, des générations et des différentes conditions de vie (mixité sociale) ; mais respectueux aussi des finances publiques locales et des contribuables compiègnois.

1 – L'Intercommunalité, à l'échelle de l'Agglomération de la Région de COMPIEGNE, avec la recherche d'économies d'échelle et de moyens (à l'image des transports intercommunaux ou des services mixtes mis en place), mais également à travers les autres partenariats locaux (milieux industriels et technologiques, Maison de l'Emploi et de la Formation, Office National des Forêts, Agence « Oise la Vallée », Entente interdépartementale, V.N.F. ...) permettront de préserver et de conforter les deux fleurons naturels et économiques inséparables de l'identité compiègnoise, en l'occurrence la forêt domaniale et la Vallée de l'Oise médiane ; tout ceci permet d'affirmer les différentes solidarités :

- Solidarités entre les différents territoires de l'Intercommunalité : deuxième pont urbain, liaisons douces, développement qualitatif de COMPIEGNE et des alentours ...
- Solidarités entre les populations et les générations ; guichet unique petite enfance, accueils scolaires et périscolaires, offres d'emplois et de logements (Compiègne représente 83 % des logements locatifs sociaux de l'Agglomération) ...

2 – Par conséquent, la configuration finale de « l'Agenda 21 » compiègnois permettra de mieux intégrer les solidarités citées et de répondre à d'autres exigences et aux nombreuses attentes qualitatives, sur la base d'un premier programme triennal (2008/2010), venant conforter les mesures déjà mises en place dans de nombreux domaines, comme l'Environnement et l'Ecologie: lutte contre les ruissellements, mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), gestion du cadastre vert, éducation à l'Environnement ... sans oublier les premiers éléments d'une politique de haute qualité environnementale, mise en œuvre par la ZAC du Camp de Royallieu et par le P.R.U. du Clos des Roses (réutilisation des futurs matériaux de démolition, exigences sociales d'un développement durable et soutenable à l'échelle des quartiers par la concrétisation des objectifs contenus dans la charte locale d'insertion : emplois de proximité ...), liens avec la formation professionnelle...

Le rapprochement avec « l'Agenda 21 » de l'Agglomération sera privilégié avec la recherche d'une optimisation des Services mixtes (en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme et de marchés publics), et l'idée qu'un développement harmonieux permet de mieux répondre aux exigences de solidarités, qu'elles soient sociales ou financières.

Un pacte financier, alliant évaluation et programmation des actions en termes de développement durable, constituera ainsi un enjeu transversal incontournable de la prochaine gestion municipale, avec le respect des règles de gestion (blocage des lignes de consommation de crédits d'Investissement et de Fonctionnement à 80 % d'utilisation, les 20 % restants étant conditionnés à une nécessaire évaluation).

**C** Une situation financière – bilan 2007 et perspectives 2008 – mettant l'accent sur la recherche de capacités d'initiatives financières (au moins égales ou supplémentaires) et sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

### **1 – Le contexte général**

Le Gouvernement a construit son projet de budget pour 2008 sur une inflation de + 1,3 % en 2007 et de + 1,6 % en 2008, anticipant une hausse des prix des matières agricoles et du prix des produits pétroliers.

Les prévisions de finances publiques, présentées dans le rapport économique, social et financier, annexé au projet de Loi de Finances pour 2008, reposent également sur une hypothèse de croissance de 2,25 % en 2008.

### **2 – Le contexte compiègnois**

Dans ce contexte, le contrat de stabilité, succédant au contrat de croissance, prévoit une indexation de l'enveloppe des principales dotations de l'Etat aux Collectivités sur la seule inflation prévisionnelle pour l'année 2008 (+ 1,6 %).

Ainsi, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement progressant globalement de 2,08 % en 2008 à l'échelle nationale, COMPIEGNE devrait bénéficier d'un apport avoisinant certainement les 8,5 M€uros.

Par ailleurs, concernant la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U. – C.S.), l'évolution de 2,33 fois par rapport à l'année 2000 (670.169,99 €uros), soit 1.560.523 €uros en 2007, contre 1.272.474 €uros pour 2006 nous permet d'escompter une augmentation significative en 2008.

Enfin, concernant les Dotations de l'A.R.C., elles resteront quasi inchangées par rapport à 2007 :

- **Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.)** : 405.559,80 €uros
- **Dotation de Compensation A.R.C. (T.P.U.)** : 11.476.492 €uros

Quant au produit relatif aux dotations compensatrices de taxe professionnelle (558.499 €uros en 2007), il restera significatif malgré une légère réduction.

Par ailleurs, hormis l'évolution mécanique des bases, la Ville confortera sa volonté d'une pression fiscale modérée en 2008, en continuant à maîtriser le poids de la fiscalité par habitant comme en 2001 et 2003, soit + 0,50 %.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Fiscalité : % d'Evolution Des taux	+ 0 %	+ 1 %	+ 0 %	+2,5 % Impôts ménage + 3,75 % Taxe Professionnelle	Taux Ménage + 1,5 %	+ 1 %	+ 0,75 %	+ 0,50%

#### **EN CONCLUSION :**

- **Concernant l'évolution de la dette en capital au 1<sup>er</sup> Janvier 2008** : l'autorisation d'emprunt de 9,3 M€ en 2007, minorée de l'amortissement en capital, devrait conduire à une dette – au 1<sup>er</sup> Janvier 2008 – sensiblement égale à celle du 1<sup>er</sup> Janvier 2001 (37,14 M€uros en 2001 ; pour information : 31,97 M€uros en 2007).
- La Ville de COMPIEGNE s'attachera par ailleurs à préserver sa capacité de désendettement, et à contenir ses charges de fonctionnement (qui continueront à être stabilisées).
- L'autre élément important d'une analyse de solvabilité, en l'occurrence le taux d'épargne brute sera également contenu (ratio Epargne Brute sur Dépenses réelles de Fonctionnement), soit l'expression de la part des ressources courantes qui ne seraient pas mobilisées par la couverture des charges courantes, **libérant ainsi une capacité supplémentaire pour rembourser la dette et continuer à investir.**

## **D** **LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2008**

### **1 – Poursuite d'un investissement durable ... :**

- **Le Budget d'INVESTISSEMENT** se situera entre 9 M€uros et 11 M€uros, augmenté du remboursement de la dette.
- **Une gestion en Autorisations de programme/Crédits de paiement** sera définitivement mise en place.
- **L'appel à l'emprunt** sera en diminution par rapport à 2007 (année d'achèvement des grands travaux), et sera compris aux alentours de 7 M€uros.

### **2 – ... avec la recherche d'un fonctionnement soutenable :**

- **L'implication de tous**, élus et fonctionnaires ou agents de la Ville, sera sollicitée (formation au développement durable, économie des comportements ...).
- **La notion de développement durable, ou *soutenable*, sera encore traduite à travers « l'Agenda 21 »** : poursuite de l'optimisation des achats, réduction de la facture énergétique, optimisation des recrutements et des services publics offerts à la population, pacte financier durable, renforcement et optimisation du développement social (revitalisation du lien social dans les quartiers grâce au Contrat Urbain de Cohésion Sociale –C.U.C.S.– ...)

**3 – Dans ce contexte général, les propositions budgétaires présentées et soumises à la confirmation du BUDGET PRIMITIF 2008, seront réparties selon les grandes orientations suivantes :**

## **A** En INVESTISSEMENT

### **• Dans le Domaine CULTUREL :**

- L'achèvement des travaux du Mémorial, pour son inauguration en Février prochain, et sa mise en service au Printemps, mobilisera une enveloppe actuellement estimée à 1.050.000 € englobant, d'une part, la requalification des bâtiments et la scénographie interne, et d'autre part, le mobilier nécessaire (150.000 € de mobilier de bureaux, matériel d'expositions, caméras de surveillance...).
- La Bibliothèque Saint-Corneille étant achevée et soldée en 2008 pour 162.000 €uros, 100.000 €uros seront encore consacrés à la poursuite de l'acquisition d'ouvrages (livres, CD rom) pour les bibliothèques de la Ville.
- Concernant l'Espace Jean-Legendre, la poursuite du désamiantage et la confortation électrique, à hauteur respectivement de 75.000 €uros et de 15.000 €uros (soit 90.000 €uros à prévoir), permettra de sécuriser le bâtiment, avant d'investir à moyen terme, dans les travaux du plancher de la scène Ravel.

### **• Dans les domaines de la VOIRIE et de l'AMENAGEMENT :**

- La poursuite de l'aménagement de la ZAC du Camp de Royallieu et la rénovation urbaine du Quartier du Clos des Roses (dossier A.N.R.U.) en constitueront les dossiers-phare ...

#### \* ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU :

- Poursuite des travaux de V.R.D. : Les travaux de V.R.D. relatifs aux sites de relogement situés dans la ZAC et préparatoires aux futures démolitions prévues dans le Clos des Roses, au titre de l'opération de rénovation urbaine se poursuivent ; l'aménagement de la zone respectera ainsi les échéanciers prévus de l'opération globale de démolition/reconstruction.

- **Poursuite et fin de la politique d'acquisition foncière** : acquisition de 45.615 m<sup>2</sup> en 2<sup>ème</sup> tranche, à 35 €/m<sup>2</sup>, soit 1.596.525 €.

\* **PROJET DE RENOVATION URBAINE DU CLOS DES ROSES** :

La convention partenariale signée récemment retrace, en dépenses et en recettes, les opérations projetées sur 5 ans.

**Sont prévus en 2008, les aménagements suivants** (dans le respect de l'échéancier qui sera précisé en fin d'année ou en début d'année prochaine, par le biais d'une mission d'« Ordonnancement-Pilotage-Coordination » – O.P.C.) :

- V.R.D. du Clos des Roses / Secteur Gérard de Nerval ;
- V.R.D. du Clos des Roses / Secteur Ronsard
- Liaisons Rue Pierre Loti/Rue Eugénie Louis et amorces voirie centrale ;
- Parking Anatole France (V.R.D. : enrobés voirie, enrobés parking, allées béton décoratives, éclairage extérieur, avaloirs).

**Près d'un million d'€uros (900.000 €uros) seront mobilisés en 2008 pour l'équipement de cette deuxième phase opérationnelle** (après 4 ans de pré-études, d'études et de négociations, notamment sur les liens entre la ZAC du Camp de Royallieu – relogements – et le P.R.U. du Clos des Roses).

Viendront s'ajouter à cette enveloppe d'investissement **les nécessaires acquisitions des sites annexes** issues de l'opération de rénovation, en l'occurrence les sites TOTAL et MASSEY FERGUSON (à hauteur respectivement de 210.000 €uros et de 1.200.000 €uros).

Les participations de la Ville seront évidemment complétées par des recettes correspondantes non négligeables.



Les décisions modificatives du Budget Primitif 2008 permettront d'ajuster l'échéancier financier de l'opération, dans le meilleur respect des engagements contenus dans la maquette financière du Projet de Rénovation Urbaine (P.R.U.).

\* **CONCERNANT LES AUTRES OPERATIONS DE CETTE RUBRIQUE**, citons principalement :

- **La poursuite de l'aménagement de la piste cyclable, Boulevard des Etats-Unis.**
- **Les programmes annuels récurrents de voirie et de trottoirs**, prévus respectivement à hauteur de 450.000 €uros et de 300.000 €uros, sans oublier **le programme annuel pour améliorer les accès en faveur des personnes handicapées** (100.000 €uros) et **les subventions du Syndicat d'Electricité du Département de l'Oise -SE60-** (environ 120.000 €uros).
- Enfin d'autres travaux seront engagés, poursuivis ou achevés. L'ensemble des travaux de voiries et réseaux divers (V.R.D.) avoisinera 1.800.000 €uros.

• **Concernant le domaine SPORTIF :**

Les estimations financières concernant les projets suivants, répartis par sites,

\* **SALLES DE SPORTS**

- La **réfection de la toiture du Gymnase Georges Tainturier** constituera une priorité pour 2008, pour une dépense estimée à 250.000 €uros.
- Citons, en termes de sécurité, le désamiantage du vestiaire du Gymnase Avenue de Huy (20.000 €uros).

\* **STADES**

- Citons principalement les travaux au **Stade Jouve Senez (Rugby)** concernant la création d'un Club House et de vestiaires en première tranche (environ 150.000 à 200.000 €uros) et les pylônes d'éclairages extérieurs, sans oublier **la conclusion des travaux au Stade de Football Paul Cosyns** avec la mise aux normes fédérales des vestiaires (estimation : 80.000 €uros).

Dans les autres domaines fonctionnels, il convient encore de signaler les projets suivants :

**• Concernant le domaine de L'ENSEIGNEMENT :**

Notons particulièrement :

- La **réfection de façades** côté cour / 2<sup>ème</sup> tranche de l'école Saint-Lazare (estimation à 55.000 €uros).
- Le **remplacement des menuiseries** à l'école Philéas Lebesgue, sur un programme courant d'environ 120.000 €uros.
- Les **créations de cantines** ne seront pas oubliées, avec le projet de création de cantine au Groupe Robida, dont les travaux commenceront dans le courant de l'année 2008.
- Les **programmes annuels seront toujours abondés**, aux fins d'assurer le maintien en l'état du patrimoine ...
  - **Réfection des cours d'école** (de 50.000 à 100.000 €uros),
  - **Programme annuel de travaux dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré** (40.000 €uros),
  - **Mobilier des écoles du 1<sup>er</sup> degré**, dont celles en ZEP, et **matériel des cantines des maternelles, matériel d'entretien** (estimation globale à plus ou moins 40.000 €uros).
- N'oublions pas la nécessaire provision pour la **réhabilitation des collèges** présents sur le territoire communal (soit une enveloppe 2008 de 210.000 €uros).

**• Concernant l'aménagement et les services urbains, mais aussi l'Environnement**  
**« Cadre de vie » :**

- Les **espaces et jardins** mobiliseront près de 530.000 €uros, à répartir en opérations de réfection de sentes piétonnes, en programme annuel de clôtures, en acquisition de mobilier urbain et en achat de plantations et de matériels divers, avec l'aménagement complémentaire des espaces verts du Carrefour de l'Abbaye.
- Les **aires de jeux**, programmées d'année en année, nécessiteront une enveloppe 2008 estimée à près de 200.000 €uros (principalement les aires de jeux Georges Bizet et Georges Forest).

- Le **programme d'éclairage public** sera principalement adossé pour 2008, sur les réalisations suivantes :
  - Eclairage Square Hector Berlioz (37.000 €uros)
  - Avec, par ailleurs, la subvention du SE60 pour l'éclairage de la Rue Carnot, à une hauteur estimée à 50.000 €uros.
  - Quant au **programme annuel de rénovation**, il nécessitera une enveloppe estimée à 270.000 €uros.
- Les enveloppes dédiées au **stationnement** (bornes-minutes et réfection globale, soit 140.000 €uros) et à **l'équipement technique** (dont l'acquisition d'un camion et d'un véhicule tracto-pelle nécessaires aux Services Techniques, pour 170.000 €uros) seront prévues.

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b><u>Concernant les domaines de la SECURITE ET DE LA SALUBRITE PUBLIQUE</u></b></li></ul>
--

- **La part « Ville » relative à l'équipement de vidéo-surveillance des Squares Blaise Pascal et Hector Berlioz sera honorée en 2008**, l'Etat ayant, pour sa part, honoré sa participation en 2007, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), soit 102.500 €uros.
- L'achèvement du programme initial, issu de la première génération du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), sera par ailleurs réalisé, avec **l'équipement en vidéo-surveillance du Quartier de la Gare (95.000 €uros)**.

• **Concernant enfin les domaines relatifs aux Services Généraux des Administrations publiques locales (patrimoine mobilier et immobilier de la Ville.**

Le programme annuel se partagera très certainement entre :

- **Les travaux de sécurité** (environ 130.000 €uros : mise aux normes électriques, mise aux normes de sécurité de l'Hôtel de Ville, travaux de mise en conformité du Centre du Puy du Roy, normalisation et sécurisation électriques de la « Petite Chancellerie ...») et les **travaux de réfection, d'acquisition ou de restauration** pour plus de 300.000 €uros (dont une bonne part consacrée à l'informatique : logiciels, matériels, câblages pour près de 100.000 €uros ; le reste intégrant notamment la restauration et l'éclairage de l'horloge de l'Hôtel de Ville, la réfection du mobilier patrimonial et de la statue équestre de Louis XII en façade...

L'année 2008 verra bien le retour à un programme d'investissement plus modeste ; les grands projets étant aboutis (grand stade, Bibliothèque) ou en voie de l'être (Mémorial).

**B** **En termes de FONCTIONNEMENT**

a) **Aides aux associations.**

Le milieu associatif relaie les actions publiques ou les conforte.

Comme les années passées, il convient de souligner l'ensemble des actions liées à la solidarité et à l'animation dans les quartiers, alimenté grâce au soutien important de la Ville au milieu associatif, complété encore, par exemple pour 2008, en ZUS, par le programme triennal du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Ainsi, en 2006, les subventions aux associations, hors prêts de salles, avaient déjà représenté 3 761 470 €uros pour 245 associations, tous domaines confondus. **En 2007, ce sont près de 250 associations qui ont été concernées, par un soutien financier global s'élevant à 3 700 435 €uros.** Les demandes en cours pour la préparation du BP 2008 laissent augurer, eu égard au dynamisme du milieu associatif Compiégnois, un soutien de la Ville du même ordre en 2008.

**b) En termes de fonctionnement interne.**

Le respect des règles de gestion relatives aux **dépenses de personnel** (à optimiser en termes d'échelle d'action et de moyens pour un service public encore amélioré) et concernant également **les dépenses relatives au train de vie interne des services** (fournitures diverses, maîtrise des commandes...), sera réaffirmé.

Il rejoindra les préoccupations déjà engagées relatives, quantitativement, à **l'optimisation des achats**, et qualitativement, à la poursuite de la **mise en place d'une politique interne de GPEEC** (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences).

Par ailleurs, le Budget 2008 consacra encore une large part à l'achèvement des rappels des évolutions de carrières des agents, et ce, en termes d'avancement d'échelons, dans le cadre d'une procédure de « Glissement-Vieillesse-Technicité » (G.V.T.), avec une incidence financière de plus de 150 000 €uros/an.

Notons aussi que **l'enveloppe financière consacrée à la Formation des agents** et des élus sera reconduite, en 2008, à son niveau 2007 (soit plus de 110 000 €uros).

Enfin, en matière de dépenses courantes concernant les bassins d'orages, la Ville apportera à l'Agglomération de la Région de Compiègne sa participation financière annuelle (après l'achèvement en 2007 des deux premières réalisations débutées fin 2006) de 225.100 €uros.

Quoi qu'il en soit, les nouveaux projets (Bibliothèque, Mémorial...) entraînant un besoin de crédits supplémentaires, la masse globale de Fonctionnement hors main d'œuvre devra néanmoins être contenue à +1 % au maximum par rapport aux crédits 2007.

## CONCLUSION

*L'année 2008 constituera, pour la Ville de COMPIEGNE, une étape importante, compte tenu de la mise en fonctionnement de nouveaux équipements. Elle constituera une base solide pour l'affirmation des priorités du futur mandat municipal.*